

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

INTEGRATION DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS PARMIS
LES MEMBRES
FONDATEURS DE
LA FONDATION
PARTENARIALE
ABRITANTE DE
L'UNIVERSITE
SAVOIE -MONT-
BLANC

N° CS2020-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guillemette
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS PARMIS LES MEMBRES FONDATEURS DE LA
FONDATION PARTENARIALE ABRITANTE DE L'UNIVERSITE
SAVOIE -MONT-BLANC**

Depuis 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

Soutenu par la Région et l'Etat au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), l'offre Enseignement Supérieur et Recherche se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archamps Technopole, Valsershône, Bonneville et Ferney-Voltaire. Cette nouvelle offre se construit en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

L'ambition de la démarche est de développer collectivement – organismes de formation, entreprises, étudiants et collectivités - des projets innovants en matière d'enseignement supérieur. Ces projets renforceront l'employabilité des formés et répondront ainsi aux besoins des entreprises sur le territoire.

En mars 2018, cette démarche devient « Grand Forma_se former dans le Genevois français » avec pour objectifs de :

- Gagner en visibilité et de rassembler davantage d'acteurs : de la formation, des entreprises et des étudiants ;
- Valoriser les premiers projets opérationnels, les événements organisés par les organismes de formation et leurs partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière.

Dans ce contexte l'Université Savoie Mont-Blanc et l'ensemble de ses composantes se sont positionnées comme un partenaire privilégié dans la formalisation de projets de développement de l'offre de formations initiales et continues dans le Genevois français. A ce titre, l'Université a matérialisé son engagement avec la signature d'un accord-cadre d'entente entre elle et le Pôle métropolitain, signé le 07 février 2019, visant à partager un certain nombre d'objectifs opérationnels.

La Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc, portée actuellement par l'Université Savoie Mont-Blanc, a été l'une des parties prenantes à ces actions collaboratives à l'échelle du Genevois français.

Cette structure fondée au sein de l'Université en 2015 a pour objet de :

- Développer des synergies et partenariats et favoriser les échanges d'expériences et de compétences entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets stratégiques sur des filières prioritaires d'avenir, en lien avec les territoires, en particulier, de la Savoie, et ses acteurs,
- Promouvoir la notoriété, le rayonnement et l'attractivité de l'USMB sur le plan national et international,
- Soutenir l'USMB et accompagner une réflexion commune dans la mise en place de projets endogènes structurants, permettant de faciliter son développement et d'améliorer son organisation pour faire face aux enjeux de demain.
- Contribuer à la valorisation de la recherche de l'USMB, à la diffusion et au transfert des connaissances.

Son activité s'inscrit dans les objectifs de la démarche Grand Forma et de l'accord-cadre cité précédemment.

La Fondation soutient et participe au déploiement de Chaires universitaires dans le Genevois français. Deux projets ont émergé : l'efficacité énergétique d'une part, la mobilité d'autre part. Ces démarches concourent au développement des filières stratégiques du territoire.

Afin d'assurer un fonctionnement en meilleur adéquation avec les projets portés, l'Université-Savoie-Mont-Blanc a entériné l'évolution du statut juridique vers la constitution d'une Fondation Partenariale Abrisante. Ce modèle permet l'intégration de nouveaux partenaires et de membres fondateurs constitutifs. Ces membres fondateurs constitutifs sont l'Université Savoie Mont-Blanc, des collectivités territoriales et établissements publics ainsi que des entreprises.

Par délibérations de son Conseil de Gestion en date du 6 novembre 2019 et du Conseil d'Administration de l'USMB en date du 19 novembre 2019, La Fondation Universitaire USMB évolue statutairement vers une Fondation partenariale abrisante, ci-après dénommée FPA USMB.

Dans le cadre de ses missions Dans le cadre de ses missions la FPA USMB aura pour vocation d'intervenir sur les filières stratégiques suivantes :

- ✓ La transition numérique pour l'industrie et service 4.0 : Procédés, traitement des données, Organisation.
- ✓ La transition environnementale : Qualité des milieux, économie circulaire, bâtiment-énergie
- ✓ La transition sociétale : Santé et bien-être, tourisme

Au titre des enjeux évoqués et des actions engagées dans le Genevois français, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de devenir membre fondateur de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie-Mont-Blanc.

Cet engagement suppose de participer au Conseil d'Administration de la Fondation et de contribuer aux besoins en financement du Plan d'Actions Pluriannuel (PAP) de la Fondation.

Le montant sollicité auprès du Pôle métropolitain est porté à 107 000 € sur cinq années. Cette somme peut être échelonnée sur les 5 années du PAP, soit 21 400 € par an.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **VALIDE** les projets de statuts de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ci-annexés à la présente délibération ;
- **VALIDE** le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, soit 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;
- **ADOPTE** le projet de convention entre l'Université Savoie-Mont-Blanc et le Pôle métropolitain du Genevois français, établissant les modalités de partenariat et de financement pour la période 2020-2025 pour l'entrée du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que membre fondateur de la Fondation Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et l'ensemble des documents y afférant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires dans le Budget principal 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20
Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

